

Lundi 26 août 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 26 août 2024 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière et France Boucher, trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2024-08-347

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, ratification et adoption du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux tenue le 24 juillet 2024.
4. Autorisation de payer la demande de paiement numéro 2 à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) en regard du contrat pour les travaux de remplacement de trottoirs et acceptation provisoire des travaux.
5. Autorisation de payer la demande de paiement numéro 10 à Marcel Charest et Fils inc. en regard du contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté.
6. Octroi d'un contrat pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux.
7. Achat de deux vannes de contrôle Singer pour l'usine de traitement d'eau potable auprès de Les Contrôles PROVAN Associés inc.
8. Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement-Sécurisation.
9. Modification du contrat de travail de Madame Line St-Pierre.
10. Embauche de Monsieur Simon Rancourt à titre de chargé de projet à la direction générale.
11. Période de questions.
12. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-08-348

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX TENUE LE 24 JUILLET 2024.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux tenue le 24 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-08-349

AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 2 À 2646-1871 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENT BENOÎT LEBLOND) EN REGARD DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TROTTOIRS ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 392-2023 décrétant des travaux de remplacement de trottoirs sur le boulevard Hébert, l'avenue Martin et la rue Notre-Dame et autorisant un emprunt de 297 154 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-03-91 de ce conseil octroyant les travaux de remplacement de trottoirs à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 268 852,37 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-303 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 123 641,22 \$ incluant les taxes, lequel incluait des coûts supplémentaires au montant de 3249,19 \$ incluant les taxes au lieu de 2966,94 \$ tel qu'apparaissant dans la recommandation de la directrice générale par intérim datée du 25 juin 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 2 émise par Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. en date du 19 juillet 2024 approuvant le paiement de la demande produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 134 721,50 \$ incluant les taxes, laquelle inclut des coûts supplémentaires au montant de 17 109,14 \$ incluant les taxes liés à la directive de changement numéro DC-001 émise le 7 juin 2024;

CONSIDÉRANT que ces coûts supplémentaires ont été engendrés à la suite de travaux additionnels d'abaissement de trottoirs d'une longueur de 22 mètres et de remplacement de trottoirs d'une longueur de 34 mètres sur la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale par intérim datée du 23 juillet 2024 d'approuver le paiement de coûts supplémentaires de 17 109,14 \$ incluant les taxes, conformément à l'article 29 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT également le certificat de réception provisoire des ouvrages émis par Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur en date du 8 juillet 2024, lequel inclut une liste de déficiences;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'autoriser le paiement d'une somme de 134 721,50 \$ incluant les taxes à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) et une retenue de garantie de 10 %;
- d'accepter provisoirement les travaux de remplacement de trottoirs en date du 5 juillet 2024 selon la recommandation de Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-08-350

AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 10 À MARCEL CHAREST ET FILS INC. EN REGARD DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-314 de ce conseil octroyant le contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté à Marcel Charest et Fils inc. au montant total de 7 228 478,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-411 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 316 535,82 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-451 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 2 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 211 208,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-14 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 3 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 716 317,46 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-36 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 4 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 195 531,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-66 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 5 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 972 406,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-128 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 6 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 643 963,75 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-170 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 7 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 463 830,45 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-244 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 8 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 451 696,55 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-285 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 9 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 1 042 921,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 10 émis par Monsieur Carl Charron, architecte de la firme Atelier 5 en date du 12 août 2024 approuvant le paiement de la demande numéro 10 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 812 427,85 \$ incluant les taxes,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Marcel Charest et Fils inc. d'un montant de 812 427,85 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-08-351

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en juillet 2024 pour l'octroi d'un contrat pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de la chaussée;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 24 juillet 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 26 août 2024 d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises JRMorin inc. au montant de 135 888,95 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de la chaussée à Les Entreprises JRMorin inc. au montant de 135 888,95 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux conditions prévues au devis et aux documents de soumission.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-08-352

ACHAT DE DEUX VANNES DE CONTRÔLE SINGER POUR L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE AUPRÈS DE LES CONTRÔLES PROVAN ASSOCIÉS INC.

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer certains équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'usine de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Luc Paul, ingénieur du Groupe Helios de procéder à l'achat de deux vannes de contrôle Singer;

CONSIDÉRANT la proposition de Les Contrôles PROVAN Associés inc. datée du 6 août 2024 au montant de 17 450,91 \$ incluant les taxes et les frais de transport;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement :

- d'autoriser l'achat de deux vannes de contrôle Singer pour l'usine de traitement d'eau potable auprès de Les Contrôles PROVAN Associés inc. au coût de 17 450,91 \$ incluant les taxes et les frais de transport, le tout conformément à la soumission datée du 6 août 2024;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-08-353

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION.

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT que la Ville Saint-Pascal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante, soit l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim, Madame Emilie Poulin, agit à titre de représentante de la Ville auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Saint-Pascal;

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement-Sécurité, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

- certifie que Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-08-354

MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME LINE ST-PIERRE.

CONSIDÉRANT le contrat de travail existant entre la Ville et Madame Line St-Pierre à titre de chargé de projet au Service du greffe, lequel doit se terminer le 31 octobre 2024;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant au contrat de travail soumis aux membres du conseil afin de prolonger sa période d'embauche jusqu'au 20 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'avenant à intervenir au contrat de travail de Madame Line St-Pierre et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-08-355

EMBAUCHE DE MONSIEUR SIMON RANCOURT À TITRE DE CHARGÉ DE PROJET À LA DIRECTION GÉNÉRALE.

CONSIDÉRANT le surcroit de travail à la direction générale à la suite du départ du directeur général pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT également que le poste de directrice du développement et des communications n'a pas été comblé à la suite de la nomination de Madame Poulin à la direction générale par intérim;

CONSIDÉRANT l'intérêt, la disponibilité et les compétences de Monsieur Simon Rancourt pour occuper les fonctions de chargé de projet à la direction générale;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'embaucher Monsieur Simon Rancourt à titre de chargé de projet à la direction générale à compter du 3 septembre 2024 et ce, jusqu'au 20 décembre 2024, le tout suivant les termes du contrat soumis aux membres du conseil et d'autoriser Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-08-356

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Serge Pelletier demande comment peut s'expliquer la différence de prix entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut soumissionnaire pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux.

2024-08-357

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 18.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière